



Pignon mitoyen a une autre copropriete

Par **mavaso**, le **29/11/2015** à **20:25**

Bonjour

je cherche un document definissant à qui appartient un mur pignon, imbriqué dans la copropriété voisine, pour savoir qui doit payer les travaux necessaires sur ce mur. Le cadastre ne montre pas la separation. En tant que propriétaire puis je demander au syndic de l'immeuble d'a coté de me fournir un document s'il en a? Le syndic de l'immeuble ou j'habite ne veux pas faire cette démarche, ni aucune démarche d'ailleurs.

Merci

Par **morobar**, le **30/11/2015** à **11:43**

Bonjour,

J'ai du mal à percevoir la situation en pratique.

Si le mur est mitoyen, il n'est pas accessible et ne nécessite donc aucune intervention.

Soit les immeubles sont décalés en pignon, et il n'y a donc pas mitoyenneté mais contiguïté.

Soit les immeubles sont accolés et l'un est plus haut que l'autre, auquel cas le mur n'est plus mitoyen au dessus du plus petit.

Par **mavaso**, le **30/11/2015** à **12:09**

Merci pour votre réponse. En pratique le mur d'un coté du batiment ou j'habite donne en partie sur une allée du batiment voisin et est en partie le mur de l'immeuble voisin, je ne sais

pas si c'est plus clair! Il faut refaire la partie non construite et donnant sur l'alléecoté voisine suite à des infiltrations d'humidités de mon coté. De ce qu'on me dit, cette partie serait à entretenir par mon batiment, mais la dernère fois qu'il y a eue des travaux sur cette partie, suite à des infiltrations aussi, cela a été pris en charge par l'immeuble voisin. Pour qu'i l'ai fait il doit y avoir un document, que seul la copropriété voisine peut avoir
Est-ce plus clair? Je ne sais pas ou me procurer un plan (excepté le cadastre qui ne donne pas d'information la dessus)
Merci!

Par **mavaso**, le **30/11/2015** à **12:45**

J'ai une photo de ce mur mais ne peux pas la joindre ici

Par **Lag0**, le **30/11/2015** à **13:20**

Bonjour,
Il est facile d'héberger votre photo sur n'importe quel site dédié à cet usage et d'en mettre le lien ici.

Par **mavaso**, le **30/11/2015** à **14:06**

Voici le lien vers le fichier:
www.transfERNOW.net/81kou556oei5

la partie concernée est à gauche entre les 2 immeubles

Par **morobar**, le **30/11/2015** à **18:07**

Bonjour,
Je ne vois pas personnellement ce qui permet d'affirmer que le mur est mitoyen.
Rien ne prouve qu'il n'existe pas, comme c'est souvent le as, 2 murs accolés.

Par **mavaso**, le **30/11/2015** à **18:12**

Comment le vérifier? Ce n'est pas épais comme mur vu de l'extérieur.